



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 20 mai 2009 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 11 conseillers municipaux

Absent : Cécile CARREGOSA-LUIS pouvoir à J.C. GIOVANNELLI, Pascal GERMAIN pouvoir à M.SEMELAGNE et Daniel SIMONNET pouvoir à M.DOMINGO

Secrétaire de séance : Martine SEMELAGNE

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Le maire propose que soit porté un point supplémentaire à l'ordre du jour : **Dossier d'enquête publique pour déclassement d'une partie du domaine public** (accord du conseil)

1 : S.I.E.T - convention enfouissement réseau électrique moyenne tension pour alimentation transformateur collègue

Le Syndicat Intercommunal d'Energie du Tonnerrois a chargé la SOMELEC de la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique moyenne tension pour l'alimentation du nouveau transformateur du collègue.

La ligne électrique traverse les parcelles communales AH 220-223. Après avoir pris connaissance de la convention et s'agissant de travaux précédemment acceptés, le conseil municipal à l'unanimité charge le maire de la signer.

2 : Lotissement : vente parcelle n°4

Madame MIGAUX confirme sa décision d'acquérir la parcelle n°4 du lotissement. Le Conseil charge le maire d'entreprendre les démarches nécessaires à cette cession.

3 : Programme de voirie 2009

Monsieur Rougier rappelle le programme d'entretien de la voirie communale retenu dans le cadre du budget primitif 2009

ENTRETIEN
3 route d'Annay
4 rue du Guidon (Puits de Bon)
Rue Monnot
Route de Forêt Bréault à la limite du finage RD 117 virage
Route de Villiers
Rue Guérard

Les travaux de modernisation de la voirie de la route de Forêt Bréault, dont une partie a été programmée au budget, vont être lancés dans le cadre d'un phasage avec une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles. Ce programme fera l'objet d'une consultation distincte et en collaboration avec la DDEA et un bureau d'étude.

Le dossier de consultation des entreprises est bouclé ce qui va représenter :

Dérasement d'accotements : 25 m²

Rabotage de chaussée : 180 m²

Déblais : 24 m³

Couche d'imprégnation : 370 m²

GNT 0/31.5 : 8 T et 23m³

Grave émulsion pour reprofilage : 92 T

Emploi partiel à l'émulsion de bitume : 0,4 T

Enduit superficiel bicouche (bitume fluxé) : 370 m²

Enduit superficiel bicouche (émulsion de bitume) 30 m²

Béton bitumineux 0/10 : 60 T

Mise à niveau de gril : 4 u

Le Conseil Municipal approuve le DCE.

4 : Zone de développement éolien : sur les communes d'Argenteuil-sur-Armançon, Censy, Châtel Gérard, Jouancy, Moulins-en-Tonnerrois, Pasily et Sarry

Les maires des communes énumérées ci-dessus ont présenté conjointement une nouvelle demande (la première n'avait pas été acceptée en l'état) pour la création d'une ZDE sur le territoire de leurs communes. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, Noyers commune limitrophe est invitée à donner son avis. Le Conseil Municipal ayant déjà débattu sur ce sujet, réitère sa position et émet un avis favorable.

5 : Vérification périodique des aires de jeux

Le maire informe que deux sociétés (SOCOTEC et VERITAS) ont été consultées pour la vérification des structures installées sur l'aire de jeux du pré de l'échelle et sur le parcours des survignes qui présentent un danger pour les enfants particulièrement. Monsieur Landrier propose que NORISKO soit également contacté.

Le conseil souligne l'importance et l'urgence de faire réaliser cette vérification et donne pouvoir au maire pour retenir l'entreprise qu'il jugera compétente pour conduire cette mission.

6 : Environnement - traitement phytosanitaire analyse de l'eau et fleurissement,

Monsieur Giovannelli souhaite lancer la réflexion sur le traitement phytosanitaire pour trouver des solutions respectueuses de l'environnement.

Suite à la lecture du courrier de Monsieur Habert et des éléments fournis, le conseil décide de saisir la DDASS de la question afin d'obtenir des précisions sur les critères en usage actuellement dans ses analyses de l'eau et plus particulièrement sur le type de pesticides recherchés.

Le conseil a par ailleurs approuvé la proposition d'étude paysagère gratuite proposée par un étudiant de l'école de Versailles

7 : Dossier d'enquête publique pour déclassement d'une partie du domaine public

Comme évoqué au cours du précédent conseil municipal, le Département construit le nouveau collège sur un terrain lui appartenant, toutefois une partie du mur d'enceinte et du portail de l'accès de service empiète sur le domaine public. Cette emprise de 38 m² environ doit être déclassée après enquête publique avant d'être numérotée par le cadastre et cédée au Département. Les pièces du dossier seront déposées en mairie pendant quinze jours consécutifs afin que chacun puisse en prendre connaissance, les dates et heures ainsi que la permanence du commissaire enquêteur seront portées sur l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique et un avis sera inséré dans 2 journaux locaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier d'enquête et charge le maire de lancer la procédure.

8 : Points divers

Tournage de film : Monsieur Giovannelli fait part au conseil qu'il a reçu le régisseur général d'une " Famille Formidable" série diffusée sur TF1 avec Bernard Le COQ et Anny DUPEREY. Le tournage aura lieu courant août et septembre 2009. Il se fera entre autre chez des particuliers, à la mairie, sur la place de l'Hôtel de Ville et sur l'ancien terrain de foot route de Tonnerre. La salle polyvalente et la perception seront louées à la production durant cette période.

Occupation de la salle polyvalente : Monsieur Domingo informe le conseil municipal que la communauté de communes nucérienne demande que les enfants de l'école primaire, dès la prochaine rentrée scolaire, puissent occuper la partie carrelée de la salle polyvalente car les enfants de l'école d'Annay rejoignent l'école de Noyers. La cantine actuelle ne pourra pas accueillir d'effectif supplémentaire. Après débat, le conseil municipal charge le Maire de rencontrer les responsables de la commission école de la CCN réunion à laquelle pourrait être associés le directeur du primaire et la principale du collège.

Scouts et Guides de France Bar-le-Duc : Monsieur Domingo précise qu'il a reçu une demande d'autorisation de camper durant l'été sur un terrain communal. Monsieur ROBERT confirme qu'il s'agit d'un groupe qui travaillera sur le site du vieux château pour une période d'un mois. Le conseil émet un avis favorable sous réserve du respect de l'environnement et des normes d'hygiène, que soient fournis la liste nominative des personnes présentes et responsables, le certificat d'assurance et que la baignade n'y soit pas pratiquée.

Elections européennes : Monsieur Domingo fait part au conseil municipal qu'il fera un courrier à Domanys afin que nous puissions organiser les élections européennes dans l'ancienne école de Puits de Bon.